



Pétition concernant la Subvention provinciale à titre de complément pour les salaires: Questions fréquemment posées

QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION PROVINCIALE À TITRE DE COMPLÉMENT POUR LES SALAIRES?

La Subvention provinciale à titre de complément pour les salaires (SPTCS) offre une aide salariale de 2 \$ l'heure pour plusieurs éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits et travailleurs/euses des services éducatifs à l'enfance agréés.

POURQUOI LA SPTCS EST-ELLE IMPORTANTE?

La subvention est primordiale pour la sécurité de revenus de plusieurs éducatrices/teurs. Elle est en place depuis 2015. Elle soutient le recrutement et la rétention de personnel dans les services éducatifs à l'enfance agréés et elle contribue à éviter que les frais de garde d'enfants augmentent pour les parents. La subvention commence à reconnaître l'importance de la contribution des éducatrices/teurs à nos communautés et elle permet de réduire l'écart salarial entre les sexes.

QU'EN EST-IL DE LA SPTCS?

Le financement de la subvention n'a été confirmé que jusqu'à la fin du mois de mars 2019. Son avenir est entre les mains du gouvernement provincial et il sera revu lors du prochain exercice budgétaire, ce printemps.

POURQUOI PRÉSENTER UNE PÉTITION SUR PAPIER POUR SAUVER LA SUBVENTION?

Déposer une pétition officielle auprès de l'Assemblée législative de l'Ontario est un moyen efficace de veiller à ce que cette question soit débattue à Queen's Park, d'en accroître la visibilité et d'obtenir un large soutien pour notre cause. Une occasion supplémentaire pour soulever l'importance de la SPTCS pour les éducatrices/teurs est offerte à un député provincial chaque fois qu'il présente une liasse de pétitions.

POURQUOI MAINTENANT?

L'Assemblée législative de l'Ontario fait relâche et elle reprendra ses travaux le 19 février. Les consultations sur le budget provincial se poursuivent. C'est le moment d'influencer la décision sur l'avenir de la SPTCS. Notre objectif est d'obtenir le plus de signatures possible d'ici le 14 février, puis de les soumettre à l'Assemblée législative par l'intermédiaire des bureaux des députés qui nous appuient. La pétition sera lue, encore et encore, devenant ainsi partie intégrante du dossier public et preuve du soutien au maintien de la subvention.